

# Offre jusqu'au 31 mai 2024 limitée à 5 000 pièces



## PROJECTEURS LED POUR L'ECLAIRAGE EXTERIEUR



### FLOODLIGHT COMPACT 20 W



**17,89 €<sup>HT</sup>**  
42,71€  
prix adhérents

Flux lumineux  
jusqu' 2000 lum

FL COMP V 20W 840 SYM 100 BK

### FLOODLIGHT COMPACT 50 W



**26,90 €<sup>HT</sup>**  
57,76€  
prix adhérents

Flux lumineux  
jusqu' 5000 lum

FL COMP V 50W 840 SYM 100 BK

### FLOODLIGHT COMPACT 90 W



**73,00 €<sup>HT</sup>**  
198,43€  
prix adhérents

Flux lumineux  
jusqu' 9000 lum

FL COMP V 90W 840 SYM 100 BK

Remplace les projecteurs - halogènes

- Espaces publics
- Façades de bâtiments
- Jardins, balcons
- Zones de construction

Jusqu'à **90%**  
d'économies

Garantie **3 ANS**

**IP65**

**ULR 0%**



Les certificats  
**D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE**

À partir de **51€\*** par luminaire installé

\* vente de produit sans valorisation possible

**D'autres matériels peuvent être achetés directement par l'entreprise, il sera nécessaire de contacter Nathalie TAVERNIER pour validation de l'éligibilité de ceux-ci.**

Ex : Vous commandez 5 projecteurs 50W (5x26,90€) et 5 projecteurs 90W (5x73,00€) soit 499,50 € HT, il vous sera versé 510 € de CEE

Grâce au dispositif CEE, vous avez la possibilité de remplacer vos projecteurs existants halogènes ou LED de plus de 2 ans par des projecteurs répondant aux critères CEE.

### [Comment bénéficier de cette offre ?](#)

Pour bénéficier de la prime CEE, il vous suffit de contacter ARTIS via le [formulaire en ligne](#). Un conseiller ARTIS vous accompagne à chaque étape depuis la constitution du dossier jusqu'à sa clôture.

Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes : fiche de recensement des points lumineux et des photos des projecteurs actuellement installés.

### [Les travaux doivent-ils être réalisés par un installateur agréé ?](#)

L'installation peut être effectuée par un électricien ou par vos soins. Les travaux seront à réaliser dans les 30 jours suivants la réception des produits.

#### **Etape 1 : Analyse de vos besoins**

- Formulaire en ligne
- Envoi de la fiche de recensement des points lumineux et des photos des installations actuelles

#### **Etape 2 : Vérification de votre éligibilité**

- Vérification des pièces transmises

#### **Etape 3 : Signature du devis**

- Envoi du devis signé
- Réception de l'attestation de prise en charge

#### **Etape 4 : Réalisation des travaux par vos soins**

- Réception de la marchandise
- Installation des nouveaux produits sous 30 jours

#### **Etape 5 : Finalisation et dépôt de votre dossier**

- Réception de l'attestation sur l'honneur à retourner signée
- Envoi des photos des produits après installation
- Clôture du dossier

**Pour toute question :**



**Nathalie Tavernier**  
Chargée de relation client

☎ 07 89 49 07 18 | 03 27 64 35 80

✉ [n.tavernier@artisenergies.fr](mailto:n.tavernier@artisenergies.fr)

📍 Boulevard de l'Europe 48 - 59600 Maubeuge

🌐 [www.artisenergies.fr](http://www.artisenergies.fr) | [www.cee-online.net](http://www.cee-online.net)



Une équipe spécialisée dans le dispositif des  
CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE et dans le  
CARBURANT VERT Artis BIO100, Carburant B100 100% COLZA